



Perdre sa vie à la gagner ou gagner sa vie sans la perdre ?

Tout d'abord, la CGT Finances Publiques Paris tient à vous souhaiter, ainsi qu'à vos proches, une année pleine de bonheur, de bonne santé et de réussite. Que cette année soit une année offensive pour imposer une société plus solidaire et plus juste.

La CGT Finances Publiques, avec vous, mettra toutes ses forces pour qu'elle soit une année d'espoir et de progrès social.

Mais Macron s'entête à vouloir faire passer sa réforme des retraites. Il projette de reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans, d'allonger la durée de cotisations et de supprimer les régimes spéciaux dont le Code des pensions civiles et militaires dont nous dépendons.

La justification est toujours la même : nous vivons plus longtemps, nous pouvons et devons travailler plus longtemps. Il y rajoute une justification économique : nous devons travailler plus pour être aussi compétitifs que nos voisins.

La véritable raison est purement budgétaire. La France s'est engagée vis-à-vis de l'Union Européenne à réduire son déficit en réalisant des économies sur la dépense publique.

La réforme privilégiée par Macron passe donc par le report de l'âge légal à 65 ans en seulement 9 ans au nom du déséquilibre croissant entre actifs et retraités, elle aurait comme objectif affiché la préservation de notre système de retraite et le retour à l'équilibre de ce dernier.

Or, pour pouvoir bénéficier d'un temps de retraite suffisant après une vie de travail, le progrès humain a contribué à augmenter cette espérance de vie. Surtout, avec une espérance de vie en bonne santé qui est aujourd'hui en moyenne de 63,5 ans pour les hommes et de 64,5 ans pour les femmes, une espérance de vie des ouvriers inférieure de 6 ans à celle de cadres, nous percevons l'impact catastrophique qu'aurait le recul de l'âge de départ à la retraite à 65 ans sur la population, dont les plus fragiles.

Du point de vue économique, selon le dernier rapport du COR, les dépenses de retraites resteront stables jusqu'en 2027, voire baisseront d'ici 2070. Il n'y a donc pas d'urgence à une nouvelle réforme.

En effet, les 10 à 12 milliards de déficit prévus d'ici la fin du quinquennat sur les 345 milliards d'euros de prestations retraite, représentant 0,5 % de notre PIB, ne mettent pas en péril notre système de retraites et c'est bien plus la baisse programmée des recettes qui menace en fait ce dernier.

Les exonérations de cotisations sociales, le développement des revenus non assujettis aux cotisations sociales (participation, intéressement, heures supplémentaires...) et la stagnation des salaires contribuent à l'assèchement des ressources de notre protection sociale.

Face à ce gouvernement qui, dans la lignée des précédents, ouvre la voie aux assurances privées et à la capitalisation, c'est une mobilisation de toute la société dont nous avons besoin pour sauver cet acquis social fondamental que constitue la retraite.

En ce qui concerne la CGT, c'est le moment de contrer l'agression Macron-Borne en janvier sur les retraites et

d'organiser une résistance la plus large possible sur une ligne claire : aucun report de l'âge de départ, aucun allongement de la durée de cotisations et maintien de tous les régimes spéciaux.

Les organisations syndicales et de jeunesse (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU, UNEF, VL, FAGE, FiDL et MNL), qui forment un front uni, ont d'ores et déjà décidé de se revoir le jour même des annonces gouvernementales le 10 janvier. Elles réaffirment leur détermination à construire ensemble les mobilisations passant par une première journée d'action unitaire avec grèves et manifestations en janvier si le gouvernement demeurerait arc-bouté sur son projet.

INCITER LES FRANÇAIS À TRAVAILLER DE PLUS EN PLUS LONGTEMPS



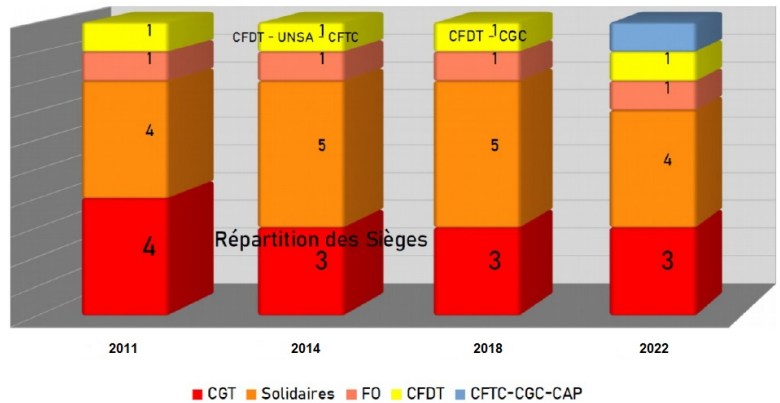
La CGT toujours à vos côtés

La CGT Finances Publiques remercie tous les agent.es qui lui ont fait confiance par leur vote. Elle remercie tou.tes les syndiqué.es et les militant.es pour leur implication.

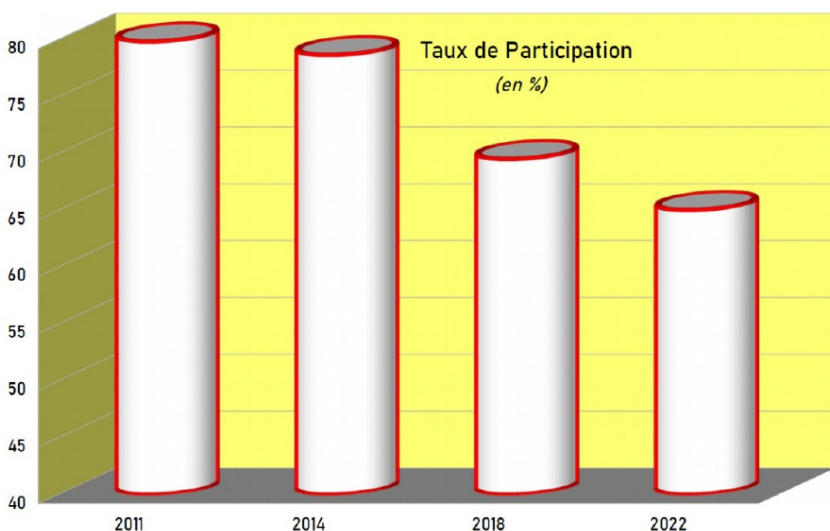
Dans une société marquée par l'individualisme grandissant et des attaques incessantes contre la CGT, la CGT Finances Publiques résiste et reste la 2ème organisation à la DGFIP.

Avec 70,27 % de participation au Comité Social d'Administration de Réseau (CSAR), les agent.es ont confirmé la légitimité de la représentation syndicale, et ce malgré des difficultés techniques qui ont émaillé le processus électoral durant toute la semaine de vote. Au niveau des CAP nationales, plus on grimpe dans la pyramide, plus les taux de participation sont importants: (CCP2: 49,10%, CCP1: 46,14, CAPC: 61,02, CAPB: 73,16, CAPA: 73,20).

À Paris, la CGT confirme également sa 2ème place. En totalisant 24,96% des voix, la CGT conserve au Comité Social d'Administration Local (CSAL) les 3 sièges qu'elle occupait au Comité Technique Local (CTL). Pour autant, le taux de participation parisien, 65,03 %, en deçà de la moyenne nationale, nettement inférieure aux taux de participation précédents, n'est pas satisfaisant.



D'autant que la participation sur les quatre derniers scrutins n'a cessé de chuter. Les dysfonctionnements qui ont impacté le processus de vote ne peuvent expliquer seuls cette érosion. L'absence de prise en compte de la parole des représentants du personnel, le mépris des ministres et de nos directeurs, durant toute la campagne les messages hypocrites des ministres ("la poursuite d'un dialogue social riche et profitable à tous"), les appels lénifiants du Secrétariat Général ("Voter, c'est la garantie d'être représenté et défendu dans l'exercice de vos droits"...) font apparaître aux yeux de certains de nos collègues, et souvent les plus précaires, le dialogue social comme une mascarade. En poursuivant leur politique mortifère, en faisant la sourde oreille aux revendications des organisations légitimes par le vote des collègues, non seulement nos responsables détruisent le service public, mais ils se font les fossoyeurs de ce qu'il représente : la démocratie.



Grâce à vos votes et votre confiance, la CGT Finances Publiques, ses élu.es, ses militant.es resteront à vos côtés et à votre écoute. Plus déterminées que jamais à défendre VOS droits et à porter VOS revendications, a fortiori dans la période actuelle marquée par les attaques frontales contre le service public et ses agent.es, le statut, ainsi que le système de retraite, ils continueront à travailler et à construire les mobilisations et les propositions dans l'unité la plus large avec les autres organisations syndicales et l'ensemble des collègues.

Retraites, emplois, salaires

Rejoignez-nous !



On ne veut pas en rester là

Syndiquez-vous !

CGT Finances Publiques Paris : 6 rue St Hyacinthe 75001 Paris

Site : www.cgtdgfp75.org

Courriel : cgt.drifp75@dgfp.finances.gouv.fr

Tél : 01 44 85 87 49

Responsable et Coupable

Aux yeux de l'administration, le basculement de la Responsabilité Personnelle et pécuniaire (RPP) en Responsabilité du Gestionnaire Public (RGP) n'aurait que peu de conséquences pour les agent.es.

Il n'en est rien. Cette réforme doit, soi-disant, « desserrer l'étau des contraintes ». En effet, pour être condamné, il faudra désormais avoir commis « une faute grave avec un préjudice conséquent, ou une infraction considérée exemplaire (?) ». Pourtant, il est envisagé de faire évoluer les condamnations au nombre de 15 actuellement à environ une centaine !

La mise en débet fera place à une condamnation. Le fait de ne pas être comptable n'exonère plus de la responsabilité ! TOUS LES AGENT.ES SONT CONCERNÉ.ES, le nouveau régime visant à sanctionner celui « dont l'action est à l'origine du préjudice ». Les amendes pourront aller jusqu'à 3 mois de salaire.

Mais l'administration se veut rassurante, la protection fonctionnelle (si souvent refusée malgré l'évidence) protégera les agent.es et la Justice sera clémentine envers les cadres non comptables. Elle prendra même en compte les ordres oraux (sic).

L'approximation de la rédaction des textes laisse trop de marge à l'appréciation de la Justice. Seules les premières jurisprudences permettront de connaître le périmètre exact des responsabilités.

Un décret d'application de la RGP est paru le 22 décembre au Journal Officiel, donc ni communiqué aux organisations syndicales ni présenté en instance (le dialogue social modernisé probablement !).

Des notes de service doivent donc être présentées pour une application au 1er janvier (!). Mais

malheureusement, tous les aspects de la réforme se feront au fil de l'eau, et surtout au fur et à mesure des problèmes identifiés !!

Sous le prétexte d'une RGP censée devenir une responsabilité « partagée avec les ordonnateurs », la DG en profite pour en faire une responsabilité juridique unique incluant les chefs de services de recouvrement forcé. Les listes de non-valeurs disparaîtront, aux comptables de les choisir et à eux de les passer... mais à eux aussi d'en assurer la responsabilité devant la Cour des Comptes.

Le contrôle au premier euro disparaîtra au profit d'un contrôle par sondage sur tous les niveaux. L'IA « aidera » les agent.es qui désormais se concentreront sur des tâches « moins taylorisées ».

Même le traitement indemnitaire des comptables est sur la sellette ! Selon la DG, « une part variable constituerait une évolution importante des régimes indemnitaires des cadres supérieurs et des comptables de la DGFIP ». Pour l'administration, il s'agit de remplacer la responsabilité pécuniaire et son indemnitaire par une responsabilité managériale, et profiter de cette réforme pour introduire une rémunération au mérite.

Une fois de plus, ces changements donnent l'opportunité à l'administration de supprimer toujours plus d'emplois, au nom des « opportunités créées par cette réforme », sans en maîtriser les tenants et aboutissants.

Il faut arrêter toutes les réformes et donner une rémunération digne des enjeux de ces missions aux agent.es de la DGFIP.

« Mon Dieu, gardez-moi de mes amis. Quant à mes ennemis, je m'en charge ! » (Voltaire)

Plus que jamais, la CGT Finances Publiques Paris entend consacrer toutes ses forces pour combattre tous les plans de liquidation du service public et de la DGFIP avec le NRP, les suppressions d'emplois (-205 encore pour 2023 !), les restructurations-fusions-suppressions de services, l'abandon de missions et le transfert de missions hors de Paris.

Au moment où le gouvernement entend porter un nouveau coup contre nos retraites avec le report de l'âge légal de départ à 64 ou 65 ans et/ou en augmentant le nombre d'années de cotisations requis et en supprimant les régimes spéciaux (dont peut-être notre code des pensions), la CGT se félicite du front unitaire et unanime qui vient de se constituer entre les confédérations et les organisations syndicales et de la jeunesse (CFDT, CGT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA,

Solidaires, FSU, UNEF, VL, FAGE, FiDL et MNL).

Dans ce cadre unitaire inédit, la CGT Finances Publiques Paris prendra toutes ses responsabilités en appelant à la mobilisation, y compris à la grève, pour mettre en échec Macron et son gouvernement.

En ce sens, la CGT Finances Publiques Paris ne polémique avec aucune autre organisation syndicale et tend tous ses efforts à la seule mobilisation des agentes et des agents pour gagner. Ce n'est malheureusement pas le choix du secrétaire du SPAEF CFDT DGFIP Paris qui, une nouvelle fois, fait le choix de la division en s'en prenant à Solidaires, FO et plus spécifiquement à la CGT.

La CGT Finances Publiques Paris déplore ces attaques mais n'y répondra pas.

À bon entendeur...

Ah ben, dis donc, Dédé l'Artiche, il est fortiche !

L'avis de vacance publié le 8 juillet 2022 faisait du recrutement du futur DRFiP de Paris une sélection en mode APEC. Publié quelques mois avant, un décret (décret n°2022-644 du 25 avril 2022) intronisait lui la CDDisation des emplois de directeurs des Finances Publiques, fonctions limitées à 9 ans à compter de 2023. Pour éviter à ces travailleurs précaires une douloureuse perte de rémunération au terme de leur contrat, une garantie en cas de baisse de revenu dans leur nouvel emploi leur est gracieusement accordée : un complément indemnitaire garantissant un niveau de rémunération équivalant au traitement de leurs 9 années en qualité de DDFiP ou DRFiP leur sera versé pendant deux ans, la troisième et dernière année sera plus dure à vivre, car ce complément sera alors divisé par deux (décret n°2022-817 du 16 mai 2022). Pas mal pour un boulot qui s'apparente de plus en plus à la livraison de plats réchauffés du gouvernement, le sac Deliveroo et la bicyclette en moins, la rémunération en plus.

	AGFiP	AFiP	AFiPA	IP	Chefs de Poste	IDiV Expert	IDiV HC	IDiV CN	A	B	C	TOTAL DES SUPPRESSIONS
2023		-2	-5	1			-2	-8	-15	-83	-91	-205
2022		-1	-2			1	-4	-8	-16	-60	-102	-192
2021	-1			1			4	-6	-12	-63	-119	-196
2020				-2			-9		-28	-46	-97	-182
2019		1	1	-1		1	-8	-1	-6	-31	-119	-163
2018		-1		-3			-3		-11	-92	-44	-154
2017		-1	1	-21	3	1		3	-35	-31	-76	-156
2016		-1		-8		1	-2	-3	-40	-106	-16	-175
2015	-1	-1		-4				-3	-58	-59	-20	-146
2014			-2	-21			-1	-3	-55	-93	-6	-181
2013	-1	-1						-2	-2	-58	-56	-120
2012	-4								9	5	-158	-148
2011									3	-7	-111	-115
2010										-14	-135	-149
TOTAL DES SUPPRESSIONS	-7	-5	-2	-59	3	4	-23	-23	-251	-655	-1 059	-2 077

205 suppressions d'emplois à Paris en 2023, la facture s'alourdit

À propos de la 3e enveloppe... sur l'amélioration des conditions de vie des agentes et des agents.

Tout d'abord, n'est-ce pas l'abandon du NRP et de la démétropolisation qui seraient une véritable avancée pour toutes et tous ?

Comment oser parler d'amélioration des conditions de vie alors que 12 sites sur 25 ferment et que plusieurs centaines de collègues vont devoir subir une mobilité fonctionnelle et/ou géographique forcée ?

C'est en tout cas ce qu'ont apprécié les adhérent.es de la CGT Finances Publiques, réuni.es en assemblée générale annuelle le 7 avril 2022, en décidant de faire la proposition de l'attribution à chaque agent.e de la DRFiP d'un chèque de type éthi'Kdo d'une valeur de 100 € à l'exclusion de toute autre proposition.

Puis par deux fois, en comité technique local, l'ensemble des élu.es du personnel présent a voté cette proposition.

Or, la direction générale, avec le consensus de la direction régionale, a refusé cette attribution d'un chèque éthi'Kdo au motif qu'elle représentait un « gain en pouvoir d'achat » (sic) !

Épilogue : le 9 décembre 2022, M Stéphane COURTIN, sous-directeur du dialogue social, de la réglementation et de la valorisation RH à la DGFIP, recevant les organisations syndicales de Paris, a déclaré que finalement « l'administration avait peut-être raté une occasion en n'acceptant pas les chèques », confirmant notre appréciation que cette solution était la seule profitable à tou.tes.

Comble du cynisme, non ?

